



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

06/2025

Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de voirie

Date de la séance avec la commission ad hoc :

Jeudi 4 septembre 2025 à 20h00

Salle des commissions de la Maison de commune

Réf. : 41.05.01

I:\4-TRAVAUX-PUBLICS-ENVIRONNEMENT\41-TECHNIQUE\41.05-vehicules-materiel-outillage\41.05.01-Vehicules\Preavis\Preavis_06-2025.docx

Savigny, le 23 juillet 2025

TABLE DES MATIERES

1. Véhicules du service de la voirie	3
1.1 Présentation	3
1.2 Tracteur Mc Cormick CX 105	4
2. Proposition de remplacement	4
2.1 Principe	4
2.2 Véhicule	5
2.2.1 Caractéristiques techniques	5
2.2.2 Prix.....	5
3. Crédit	6
3.1 Montant du crédit.....	6
3.2 Amortissement	6
3.3 Charges d'exploitation	6
3.4 Financement	6
3.5 Commission des finances.....	6
4. Conclusions	7

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 138'200.00 TTC destiné à l'acquisition d'un tracteur pour le service de la voirie, en remplacement du tracteur Mc Cormick CX 105 de 2006.

1. Véhicules du service de la voirie

1.1 Présentation

Pour assumer les tâches publiques qui lui sont dévolues, le service de la voirie dispose des véhicules suivants :

- Tracteur industriel Mc Cormick CX 105 → Mis en circulation le **12 janvier 2006**
- Balayeuse Bucher Citycat 2020 → Mise en circulation le **15 septembre 2008**
- Elevateur à fourche Doosan D25 G → Mis en circulation le **25 mai 2011**
- Transporteur communal Aebi VT 450 Vario et sa remorque Daltec Cargo 25 → Mis en circulation le **15 janvier 2015**
- Faucheuse, tracteur à tondre Kubota G26 → Mise en circulation le **4 juillet 2017**
- Chargeur télescopique Schaeffer 6680 T → Mis en circulation le **26 juin 2020**
- Renault Kangoo E-Tech → Mis en circulation le **28 mars 2023**
- Tracteur Kubota L2-622 → Mis en circulation le **11 janvier 2024**
- Ford Transit 350 L2 → Mis en circulation le **26 février 2024**

Actuellement, le matériel roulant est complété par divers accessoires, tels que :

- Une remorque basculante.
- Deux bennes, une en alu et une en acier, adaptées au transporteur communal Aebi VT 450 Vario.
- Une saleuse adaptée au transporteur communal Aebi VT 450 Vario.
- Quatre lames à neige, adaptées aux différents véhicules.
- Une épaveuse articulée pour les bords de route.
- Une motofaucheuse Aebi, équipée d'une épaveuse, d'une petite lame à neige, d'une fraiseuse et d'une herse.

- Une pelle rétro motorisée, Bob Cat.
- Des tondeuses à gazon et leurs accessoires.
- Deux robots de tonte pour le terrain de football de Saint-Amour.
- Un robot Agria pour les fauchages des bords de route.

1.2 Tracteur Mc Cormick CX 105

Nous avons acquis ce tracteur en 2006, en remplacement du tracteur Deutz-Fahr DXA 71 A, au prix de CHF 100'000.00 TTC (préavis n° 05/2005), lame à neige comprise.

Ce véhicule a parfaitement répondu à nos attentes et à nos besoins, notamment par sa fiabilité. Nous en avons été très satisfaits. Aujourd'hui et après environ 6'300 heures d'utilisation réparties sur près de 20 ans, il pourrait nécessiter des interventions plus importantes que de l'entretien courant.

Aussi et considérant que ce tracteur a fourni les services escomptés, sans « casse », que l'investissement est amorti depuis de nombreuses années et qu'une reprise satisfaisante nous est proposée, il nous apparaît que le moment est venu de le remplacer.

Le crédit de remplacement figure au plan des investissements 2025-2029.

2. Proposition de remplacement

2.1 Principe

Notre proposition est de remplacer le tracteur Mc Cormick CX 105 de 2006 par un véhicule du même type, actualisé. Le nouveau véhicule sera aux normes Stage V et sera équipé d'un système de post-traitement des gaz d'échappement (AdBlue).

Malgré diverses recherches, il s'avère qu'un véhicule de cette taille et de cette puissance n'existe pas en version électrique.

Comme actuellement, ce nouveau tracteur servira au déneigement, à la pose des pare-neige, ainsi qu'au fauchage des bords de route au moyen de l'épareuse.

2.2 Véhicule

2.2.1 Caractéristiques techniques

Le modèle du véhicule pressenti présente les caractéristiques suivantes :

Moteur	: FPT F36 AdBlue Turbo Diesel 4 cylindres Puissance : 114 cv Cylindrée : 3'600 cm ³
Transmission	: 40 km/h 3 groupes de 12 vitesses automatiques
Direction	: Hydrostatique
Prise de force arrière	: 4 régimes avec embrayage à bain d'huile sélectionnable depuis la cabine
Puissance de levage arrière	: 4'500 kg
Relevage avant	: 2'500 kg
Poids	: 3'800 kg à vide
Charge remorquable	: 25'000 kg
Accessoires	: Lame à neige Chaînes à neige

2.2.2 Prix

Le prix du véhicule s'articule comme suit :

Véhicule équipé	CHF 126'300.00
Lame à neige, installation comprise	CHF 11'900.00
Total net TTC	CHF 138'200.00

La reprise du véhicule actuel, évaluée à environ CHF 15'000.00 TTC, n'est pas déduite de la présente demande de crédit et sera portée en recette sur l'investissement.

Dans l'éventualité où la TVA augmenterait à 8.8% en 2026, il y aura un crédit complémentaire de CHF 9'674.00 à prévoir.

3. Crédit

3.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 138'200.00 TTC pour l'acquisition du véhicule et de ses accessoires décrits sous chiffre 2.2.1 ci-dessus.

3.2 Amortissement

Le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom ; BLV 175.31.1) a été modifié le 29 novembre 2023, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Dans ce contexte, l'article 1 alinéa 3 a été introduit, l'article 17 alinéa 1 a été modifié, les lettres a et b de l'article 17 alinéa 1 ont été abrogées, les alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 17 ont été introduits et l'annexe 1 du RCCom a été introduite.

En substance, ces dispositions fixent de nouvelles durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables en fonction de la catégorie d'immobilisations prévue à l'annexe 1.

Dès lors, l'amortissement proposé dans le présent préavis est fixé à 10 ans, en application de l'article 17 alinéa 1 RCCom et de son annexe 1.

3.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, hormis les intérêts et l'amortissement du crédit.

3.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit sollicité, soit au maximum la somme de CHF 138'200.00.

3.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

4. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 06/2025 du 23 juillet 2025 ;
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 138'200.00 TTC (cent trente-huit mille deux cents francs) pour le remplacement d'un véhicule de voirie.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**
3. **D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.**

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny

I. Schori

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 juillet 2025.

Déléguée municipale : Mme Nicole Félix, Municipale